

Planification de la sécurité pour les femmes victimes de violence



Êtes-vous victime de violence de la part de votre partenaire, sans savoir comment vous protéger ou quitter cette relation?

La personne qui vous a remis cette brochure s'inquiète de votre sécurité et pense avoir décelé des signes avertisseurs de violence. Elle veut que vous sachiez qu'elle est là pour vous soutenir et que, bien que vous ne puissiez pas contrôler la violence de votre partenaire, vous pourriez améliorer votre propre sécurité et celle de vos enfants.

Cette brochure décrit les mesures que vous pourriez prendre pour améliorer votre sécurité et celle de vos enfants, et comment vous pourriez élaborer un plan de départ.

Voisin-es, ami-es et familles est une campagne qui vise à sensibiliser le public aux signes avertisseurs de violence faite aux femmes, pour que les personnes vulnérables puissent avoir accès au soutien nécessaire.

Tous les membres de la communauté ont un rôle à jouer pour prévenir la violence faite aux femmes. Vous pouvez vous adresser à des organismes de votre collectivité pour obtenir de l'aide.

Cette campagne est un partenariat entre le gouvernement de l'Ontario, la Direction générale de la condition féminine de l'Ontario, le Comité d'experts Neighbours, Friends and Families/ Voisin-es, ami-es et familles, par le biais du Centre for Research and Education on Violence Against Women and Children et Action ontarienne contre la violence faite aux femmes (AOcVF).

Élaboration d'un plan de départ

La planification de la sécurité est une priorité, que vous décidiez de rester chez vous ou de partir. Élaborer un plan de sécurité consiste à déterminer des mesures visant à accroître votre sécurité et celle de vos enfants.

Vous trouverez ci-dessous des suggestions qui pourraient vous aider. Prendre une mesure à la fois et commencer par celle qui est la plus simple et la plus sûre pour vous.

Vous protéger lorsque vous vivez avec un agresseur :

- Parler de la violence dont vous êtes victime à une personne en qui vous avez confiance.
- Réfléchir aux actes violents commis par votre partenaire dans le passé et à la gravité de ceux-ci. Ceci pourrait vous aider à évaluer les risques de danger pour vous et vos enfants et à décider quand partir.
- Dire à vos enfants que la violence n'est jamais une solution, même commise par une personne qu'ils aiment. Leur faire comprendre que vous n'êtes pas responsable des actes de violence, pas plus qu'eux; ils n'en sont pas la cause, pas plus que vous. Leur apprendre qu'il est important de se protéger du danger en cas de violence.
- Prévoir un lieu sécuritaire où aller en cas d'urgence. Apprendre à vos enfants comment obtenir de l'aide. Leur dire de ne pas s'interposer entre vous et l'agresseur en cas de violence. Choisir avec eux un mot de code qui leur signalera le moment d'aller chercher de l'aide ou de partir.

- Ne pas vous rendre là où les enfants se trouvent, car votre partenaire risquerait de leur faire du mal aussi.
- Élaborer un plan pour pouvoir quitter votre domicile en toute sécurité et vous y exercer avec vos enfants.
- Demander à vos voisin-es, ami-es et familles d'appeler la police s'ils entendent du bruit indiquant que des actes de violence sont en cours et leur demander de s'occuper de vos enfants en cas d'urgence.
- En cas de dispute, vous approcher d'un endroit qui vous permettra de sortir rapidement. Ne pas aller dans une pièce où votre partenaire pourrait avoir accès à des armes éventuelles (cuisine, atelier, salle de bains).
- S'il vous frappe, tenter de vous protéger la tête avec vos bras. Ne pas porter d'écharpe ou de longs bijoux.
- Stationner votre voiture dans l'allée pour pouvoir démarrer sans avoir à reculer et vous assurer d'avoir toujours assez d'essence.
- Cacher vos clés, votre téléphone cellulaire et de l'argent près de votre sortie de secours.
- Garder une liste de numéros de téléphone pour appeler de l'aide, entre autres le numéro de *Femaide* (1 877 336-2433). Appeler la police en cas d'urgence. Une maison d'hébergement pour femmes ou le service de police de la localité pourra vous installer un bouton d'urgence ou vous donner un téléphone cellulaire.
- Vous assurer que les armes et les munitions soient cachées ou retirées de votre domicile.

Préparatifs pour le départ

Voici quelques suggestions, si vous songez à partir :

- Communiquer avec la ligne *Femaide* ou la maison d'hébergement pour femmes locale afin de vous aider à planifier votre sécurité ou encore la police, en demandant l'unité spécialisée en matière de violence faite aux femmes. (Suite au partage de renseignements avec la police, des accusations pourraient être portées contre l'agresseur.)
- Si vous êtes blessée, aller voir un médecin ou vous rendre dans une salle d'urgence. Signaler au personnel ce qui vient de se produire et demander de documenter votre visite.
- Réunir des documents importants : papiers d'identité, cartes bancaires et/ou de crédit, documents financiers concernant l'actif familial, dernière déclaration d'impôt sur le revenu au Canada, clés, médicaments, photos de l'agresseur et de vos enfants, passeports, cartes de santé, carnet personnel d'adresses et de numéros de téléphone, téléphone cellulaire et documents juridiques (p.ex., documents d'immigration, titre de propriété de la maison/bail, injonctions restrictives/engagements de ne pas troubler l'ordre public).
- Si vous ne pouvez pas garder ces articles chez vous parce que vous craignez que votre partenaire ne les trouve, songer à en faire des photocopies et à les confier à une personne en qui vous avez confiance. La maison d'hébergement pour femmes locale acceptera également de les garder pour vous.

Préparatifs pour le départ

- Consulter une ou un avocat. Garder des preuves de tout acte de violence physique (p. ex., des photos). Tenir un journal de tous les incidents de violence, en notant les dates, les événements, les menaces et le nom des témoins s'il y en a.
- Rassembler des photos, des bijoux et des objets ayant une valeur sentimentale, de même que des jouets et d'autres objets qui réconfortent vos enfants.
- Demander à quelqu'un de s'occuper de vos animaux domestiques temporairement, jusqu'à ce que vous soyez installée. Une maison d'hébergement pourra vous aider à ce sujet.
- Vous souvenir d'effacer sur votre téléphone le dernier numéro que vous avez composé pour éviter qu'il n'utilise la touche de recomposition.

Départ

Voici quelques suggestions permettant d'améliorer votre sécurité lors de votre départ :

- Demander d'être accompagnée par la police ou demander à un-e ami-e, voisin-e ou membre de votre famille de vous accompagner lorsque vous partirez.
- Communiquer avec une maison d'hébergement pour femmes locale. Ce sera peut-être un lieu temporaire mais plus sécuritaire qu'un endroit que votre partenaire connaît.
- Ne pas dire à votre partenaire que vous partez. Partir rapidement.
- Préparer un plan d'urgence alternatif au cas où votre partenaire découvre où vous allez.

Après votre départ

Voici quelques mesures à prendre après votre départ ou celui de votre partenaire :

- Vous rendre au poste de police le plus proche et demander à parler à un ou une agente spécialisée en violence faite aux femmes.
- Songer à présenter une demande d'injonction restrictive ou d'engagement de ne pas troubler l'ordre public qui pourrait empêcher votre partenaire de s'approcher de vous et de vos enfants. Garder ces documents avec vous en tout temps.
- Remettre à la police une copie de toute ordonnance juridique en votre possession.
- Consulter une ou un avocat ou une clinique d'aide juridique à propos des mesures permettant de vous protéger ou de protéger vos enfants. Informer votre avocat-e de toute poursuite du tribunal criminel.
- Songer à changer tout fournisseur de services que vous partagez avec votre ancien partenaire.
- Demander un numéro de téléphone non inscrit à l'annuaire. Faire installer un système d'identification de l'appel et bloquer votre numéro lorsque vous appelez.
- Vous assurer d'informer l'école ou la garderie de vos enfants de la situation et voir à ce qu'elle ait un exemplaire de tous les documents pertinents (p. ex., les ordonnances de la cour).
- Toujours avoir avec vous une photo de l'agresseur et de vos enfants.

Renseignements

La ligne francophone de soutien *Femaide* au **1 877 336-2433** est disponible 24 heures sur 24 à l'intention des femmes victimes de violence en Ontario. Le numéro pour les femmes sourdes ou malentendantes (ATS) est le **1 866 860-7082**. Le service est anonyme et confidentiel.

Le personnel de cette ligne peut vous aider à mieux planifier votre sécurité, à vous trouver une place dans une maison d'hébergement pour femmes locale ou à vous mettre en contact avec d'autres services de soutien de votre collectivité.

Pour plus d'information sur les services de Femaide, visitez le site **www.briserlesilence.ca**. En cas d'urgence, appelez la police.

*La plupart des Ontariennes et des Ontariens se sentent personnellement responsables de la lutte contre la violence faite aux femmes. La première étape est de reconnaître les signes de cette violence. Prenez les signes avertisseurs au sérieux. Pour plus d'information, visitez le site Web **www.voisinsamisetfamilles.on.ca***

Juin 2006 – Révisé janvier 2009

Available in English and other languages

Financé par le gouvernement de l'Ontario